

# LES MONASTÈRES CISTERCIENS, UN MODÈLE POUR UN MONDE APPELÉ À LA DÉCROISSANCE ?

Hugues Bouthinon-Dumas<sup>892</sup>

## Résumé

Les monastères cisterciens qui se sont implantés dans toute l'Europe au XIIe siècle donne à voir une expérience de vie communautaire guidée par les principes d'autosuffisance, de sobriété et de fraternité. L'intention des Cisterciens de créer ces « petits mondes » exemplaires en retrait du vaste monde en proie aux dérèglements était essentiellement spirituelle. Néanmoins, la forme de vie communautaire qu'ils ont su organiser et mettre en œuvre constitue une sorte de prototype historique des expériences utopiques postérieures qui chercheront à promouvoir, par l'exemple et la mise en pratique à petite échelle, un modèle de soutenabilité forte. C'est la raison pour laquelle, l'expérience cistercienne des premiers temps constitue une source d'inspiration pour des tentatives contemporaines de réaliser un projet de rupture avec un système socioéconomique dominé par la croissance. En particulier, la règle cistercienne se présente comme un corpus normatif instructif pour imaginer la forme juridique d'un monde appelé à la décroissance.

## Mots clés

Monastères ; ordre religieux cistercien ; règle monastique ; soutenabilité ; autosuffisance ; sobriété ; croissance contenue ; modèle à petite échelle ; rationalisation proto-industrielle ; spiritualité ; protection de l'environnement ; pluralisme juridique ; communautés utopiques ; communautés intentionnelles ; autarcie ; décroissance ; dérèglements.

## Abstract

The Cistercian monasteries that were established throughout Europe in the twelfth century show an experience of community life guided by the principles of self-sufficiency, sobriety and fraternity. The intention of the Cistercians to create these exemplary "little worlds" in the background of the vast world plagued by disturbances was essentially spiritual. Nevertheless, the form of community life that they were able to organize and implement constitutes a kind of historical prototype of later utopian experiments that sought to promote, by example and small-scale practice, a model of strong sustainability. This is why the early Cistercian experience serves as a source of inspiration for contemporary attempts to break with a socioeconomic system dominated by growth. In particular, the Cistercian rule presents itself as an instructive normative framework for imagining the legal form of a world destined for degrowth.

## Keywords

Monasteries; Cistercian religious order; monastic rule; sustainability; self-sufficiency; sobriety; contained growth; small-scale model; proto-industrial rationalization; spirituality; environmental protection; legal pluralism; utopian communities; intentional communities; autarky; degrowth; disruptions.

## Table des matières

Introduction	668
1. Un modèle expérimenté de croissance contenue	673
2. Un modèle inspirant pour un monde appelé à la décroissance	683
Bibliographie	694

Le monastère doit, autant que possible, être disposé de telle sorte que l'on y trouve tout le nécessaire : de l'eau, un moulin, un jardin et des ateliers pour qu'on puisse pratiquer les divers métiers à l'intérieur de la clôture. De la sorte les moines n'auront pas besoin de se disperser au-dehors, ce qui n'est pas du tout avantageux pour leurs âmes.

*Règle de Saint Benoît, ch. 66 sur le portier (GG, 6-7).*

## INTRODUCTION

[1] Les monastères cisterciens sont connus pour leur sobriété. La vie monastique offre une image saisissante d'une vie simple et frugale bien éloignée de la croissance que nous pouvons observer par ailleurs (PERIER, 2022). Les monastères cisterciens, aujourd'hui comme au moment de la fondation de l'ordre cistercien à la toute fin du XI<sup>e</sup> siècle et au XII<sup>e</sup> siècle, incarnent l'opposé du système socio-économique actuel qui est de plus en plus remis en question (PONS, 2018). Aujourd'hui, les monastères se présentent (à côté d'autres lieux d'avant-garde dans la recherche d'une vie en accord avec les exigences de la transition écologique et sociale) comme des îlots de « décroissance » ou de croissance contenue dans un océan de croissance vécue ou espérée. Alors que l'état d'esprit des moines est très différent (HERVIEU-LÉGER, 2017), le mode de vie extérieur des moines peut apparaître largement inchangé depuis le Moyen Âge (HOLTHOF, 1992 : 177). Si aujourd'hui les monastères apparaissent aux yeux du grand public comme des phénomènes anachroniques et marginaux, il n'en était pas de même au Moyen Âge où les monastères cisterciens faisaient figure de pointes avancées de la transformation de la société (VAUCHEZ, 1997). Le XII<sup>e</sup> siècle a représenté l'âge d'or de l'ordre cistercien (PACAUT, 1993) et, à plusieurs égards, l'ordre cistercien a représenté le prélude à un monde en devenir, ce que plusieurs auteurs ont appelé la « Renaissance du Moyen Âge » (GIMPEL, 1975). On peut donc poser la question de savoir si les monastères cisterciens ne constituent pas une préfiguration d'un monde appelé à la décroissance.

[2] Nous ne détaillerons pas ici les raisons, nombreuses et fortes, qui conduisent de plus en plus d'observateurs, de militants, de citoyens ordinaires, de scientifiques et de responsables publics et privés à souligner l'urgence de sortir du « système » actuel dans lequel la croissance occupe une place centrale et qui génère de multiples déséquilibres, crises et périls (MAALOUF, 2009). Le monde actuel est en effet la proie de multiples « dérèglements », comme le dérèglement climatique, mais aussi d'autres dérèglements écologiques (dérèglement des cycles naturels, atrophie de la biodiversité, etc.) et des dérèglements sociaux (concentration d'une fraction croissante de la richesse entre les mains d'un petit nombre de personnes, maintien de la pauvreté dans un monde globalement prospère, migrations forcées, divergences démographiques, multiples formes de dominations

injustifiées, crispations identitaires, dépendances psychologiques, etc.). Or, le projet porté par les monastères cisterciens est pour nous riche d'enseignements, car il vise précisément à opposer dans des expériences réelles une vie « réglée » à des « dérèglements ». Ce sont des dérèglements qui ont été à l'origine d'un mouvement de réforme radical aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles (VAUCHEZ, 1997), dans lequel s'est inscrite la floraison des monastères cisterciens. Ce sont encore aujourd'hui des dérèglements, certes en partie différents, qui appellent à l'instauration d'un monde « décroissant ».

**[3]** Dans le cadre du projet collectif visant à étudier la « contribution du droit à l'instauration d'un monde décroissant », il est donc particulièrement intéressant de souligner qu'une forme de droit – à savoir la Règle sous laquelle vivent les moines cisterciens – a joué un rôle central dans la concrétisation d'un modèle de vie caractérisé par l'autosuffisance et la fraternité.

**[4]** Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est nécessaire de donner quelques précisions liminaires.

**[5]** Tout d'abord, il convient de situer les Cisterciens. Il s'agit d'un ordre religieux appartenant à l'Église catholique. Il fut fondé à la toute fin du XI<sup>e</sup> siècle par Robert de Molesme qui prônait un retour à la Règle de saint Benoît (BENOÎT DE NURSIE). Les moines cisterciens, ou « moines blancs », vivent dans des monastères fondés à l'écart des agglomérations. Les moines de chœur et les frères convers vivent, travaillent et prient dans des monastères sous l'autorité d'un abbé élu par ses pairs (PACAUT, 1993). Rapidement, les monastères cisterciens se multiplièrent en France et dans toute l'Europe et même dans le monde méditerranéen (LEKAÏ, 1957). L'ordre cistercien bénéficia du dynamisme et du charisme exceptionnels de saint Bernard qui fonda l'abbaye fille de Clairvaux et exerça une forte influence sur l'ordre cistercien et au-delà. Après un succès fulgurant, l'ordre cistercien connu un déclin à partir du XIII<sup>e</sup> siècle du fait notamment des influences concurrentes successives des ordres mendiants, de la Renaissance, des Lumières, de la Révolution et du mouvement de sécularisation qui les a accompagnés. L'ordre cistercien fut revitalisé par la réforme trappiste impulsée par l'abbé de Rancé. Il subsiste aujourd'hui à travers deux branches principales : les Cisterciens dits de la « commune observance » et les Trappistes dits de la « stricte observance ». Le nombre d'établissements accueillant aujourd'hui des moines et des moniales de la famille cistercienne est à peu près le même que celui que comptait l'ordre à la mort de Bernard de Clairvaux (HOLTHOF, 1992 : 177).

**[6]** Il convient ensuite de préciser les rapports entre le modèle cistercien, d'une part, et la « décroissance », d'autre part. Il y a un écart gigantesque entre le mode de vie des moines cisterciens et celui de la plupart des hommes et des femmes d'aujourd'hui. Ainsi, l'adoption du mode de vie cistercien par les hommes et les femmes d'aujourd'hui représenterait

incontestablement une « décroissance ». Pour autant, nous emploierons l'expression de « décroissance » avec réticence.

**[7]** Premièrement, comme nous le montrerons, les Cisterciens ne visaient pas la décroissance. Leur mode de vie sobre, auquel on peut assimiler la décroissance, est une réalité le corrélat d'une aspiration spirituelle ascétique. Ainsi, si les Cisterciens ont objectivement réalisé un (petit) monde « décroissant », c'est sans l'avoir voulu ! Si le mode de vie des Cisterciens actuels est étonnamment proche de celui de leurs prédécesseurs du Moyen Âge, c'est le niveau de vie de la population ordinaire qui a beaucoup évolué, de sorte que si les monastères cisterciens passent aujourd'hui pour « décroissants », ils ne l'étaient pas à l'origine. L'écart entre la vie monacale et la vie courante hors des monastères est tel que l'on associe plus facilement la première à la « décroissance » qu'on pouvait le faire autrefois. Aujourd'hui, les affinités entre le mode de vie monastique et les exigences de la transition sont d'ailleurs plus évidentes et assumées (DE KANIV & YOU, 2019) et rhétoriquement les moines contemporains ou des groupes écologistes peuvent revendiquer une filiation avec le mode de vie exemplaire des moines médiévaux et avec une sensibilité pré-écologiste (PRESSOUYRE, 1990 : 21).

**[8]** Deuxièmement, le projet cistercien débouche plutôt sur un modèle de croissance contenue que sur la « décroissance » à strictement parler. Sur le plan économique et matériel, le projet cistercien n'est pas de « faire avec moins », mais de « faire avec peu ». Nous soulignerons même que les monastères cisterciens ont pu s'écarter en réalité du modèle initial et être paradoxalement à l'origine du modèle technico-managérial qui a permis l'expansion que le monde moderne a connu, en particulier à partir de la révolution industrielle. Même si « l'instauration d'un monde décroissant » n'est pas au cœur du projet cistercien, le modèle de vie autosuffisant et fraternel qu'il a inventé et incarné est une source d'enseignements et, éventuellement, d'inspiration pour le monde actuel appelé à une forme de décroissance.

**[9]** L'objet de cette étude est de montrer la contribution d'un droit particulier (à savoir la Règle suivie par les Cisterciens) à un monde « décroissant » particulier (à savoir les monastères). Nous serons ainsi amenés à mettre en évidence les caractéristiques de ce « monde » singulier que sont les monastères. Cela permettra de comprendre dans quelle mesure l'expérience des monastères cisterciens peut constituer une source d'inspiration pour d'autres expériences d'instauration d'un monde appelé à la « décroissance ».

**[10]** Il s'agit tout d'abord d'un monde ancien, puisque les monastères cisterciens sur lesquels notre étude porte apparaissent à la toute fin du XI<sup>e</sup> siècle et surtout au XII<sup>e</sup> siècle. À la différence de nombreuses réflexions « décroissantistes » qui sont orientées vers le futur, ou éventuellement le présent, notre étude sera principalement tournée vers le passé, et même un passé assez lointain. Il s'agit de souligner qu'un monde expérimentant une

croissance contenue de manière non subie est possible (Pons, 2018) et correspond à un modèle particulier auquel un dispositif normatif particulier contribue (la Règle). La mise en valeur de la contribution possible du modèle cistercien à l'analyse des conditions de la transition vers un régime socio-économique de la post-croissance s'inscrit donc dans une forme très singulière d'« altermondialisme » qui consiste à repérer dans le passé des cas, voire les germes d'un état du monde aujourd'hui considéré comme désirable.

**[11]** La petite taille est une caractéristique essentielle de l'expérience cistercienne. Le monde que les Cisterciens ont cherché à créer se présente explicitement comme un « petit monde » qui entretient des relations très particulières avec le « vaste monde » qui l'entoure (LEKAÏ, 1957). Nous verrons que les monastères cisterciens ont été fondés avec l'idée de se mettre à l'écart du monde ambiant dérégulé.

**[12]** Le monastère est aussi un petit monde (microcosme) qui se donne à voir et à vivre comme un univers clos. C'est ce qu'expriment justement la « clôture » et le cloître auxquels on assimile symboliquement, à travers une métonymie, les monastères de type cistercien. Pour autant, les monastères ne sont pas des mondes complètement séparés du vaste monde ambiant. Dès l'origine, il est prévu que les monastères communiquent avec l'extérieur. Les monastères ont d'abord vocation à accueillir des recrues qui viennent nécessairement de l'extérieur, puisque la communauté monastique n'est pas susceptible de se reproduire. Ensuite, les monastères ont vocation à accueillir des visiteurs, en particulier des moines de passage et des pèlerins. Une partie du monastère est donc dédiée à cette fonction d'accueil (la « porterie », un espace au sein de l'abbatiale, etc.).

**[13]** Le relatif isolement est ainsi une troisième caractéristique des monastères cisterciens. Plus précisément, les monastères (comme plus tard d'autres communautés utopiques qui s'en inspireront) se situent dans les marges de la société et du système socio-économique ordinaire, mais ce sont des marges avancées qui ambitionnent d'être exemplaires et précurseurs d'un monde à venir, selon les vœux des promoteurs de ces expériences. Les monastères se présentent comme des communautés électives fermées. La dimension communautaire de la vie monastique (cénobitisme) est primordiale et distingue ce mode de vie aussi bien de l'érémisme que de la vie sociale « ordinaire », c'est-à-dire non communautaire, laquelle se déploie notamment dans un cadre familial. Même s'il se trouve que la dimension familiale n'était pas complètement absente de la fondation de certains monastères, en particulier Clairvaux par saint Bernard qui était accompagné de plusieurs membres de sa famille (PACAUT, 1993), les communautés monastiques sont fondamentalement des communautés non naturelles. Ce qui unit les membres d'un monastère ou d'un ordre, ce ne sont pas des relations familiales (ou ethniques), mais des relations électives, articulées à un projet commun, comme c'est le cas d'ailleurs des « communautés intentionnelles » (LALLEMENT, 2019 : 16). Il ne faut pas faire de contre-sens sur l'utilisation du

champ lexical de la famille (frères; père-abbé; abbaye-mère; abbaye-fille, etc.), les relations « familiales » qui unissent les membres et les composantes de l'ordre cistercien sont métaphoriques (BOUTHINON-DUMAS, 2021).

**[14]** La quatrième caractéristique des monastères cisterciens, c'est évidemment qu'il s'agit de communautés religieuses et, plus particulièrement, chrétiennes et catholiques-romaines (ou occidentales) (KINDER, 1999). Pour voir le monastère comme un monde « décroissant » ou précurseur d'un monde appelé à la « décroissance », il faut mettre à distance la dimension religieuse. Si la littérature néglige jusqu'à maintenant, dans une large mesure, la contribution des monastères cisterciens à l'instauration d'un monde en transition vers la « décroissance » ou le développement durable, c'est parce que les monastères se présentent, de prime abord, comme des institutions religieuses, qui sont d'ailleurs souvent étudiées par des religieux et non par des observateurs profanes. Plus récemment, les historiens ont réévalué la contribution non religieuse des monastères, notamment sur les plans techniques, agricoles et industriels (BERMAN, 2010). La contribution des ordres monastiques au développement de techniques de gouvernance et de management a été soulignée par des auteurs qui ont vu dans les monastères une préfiguration des grandes entreprises et des organisations contemporaines (BERTHOLD MAHN, 1945; VON FÜRSTENBERG, 2020; INAUEN ET AL., 2009).

**[15]** Pourtant, l'occultation de la dimension religieuse des monastères ne peut qu'être temporaire, dans la mesure où la spiritualité particulière cultivée dans les monastères cisterciens est un élément essentiel de cette expérience et même une sorte de clé de voute de la construction du modèle, comme nous le verrons. Notons d'ores et déjà que les expérimentations de communautés utopiques, surtout à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, ne comporteront généralement pas cette dimension religieuse. La nécessaire prise en compte de la dimension spirituelle dans le modèle cistercien nous donnera une troisième raison de prendre le terme de « décroissance » avec beaucoup de précaution. En effet, nous verrons que la « décroissance », ou plus exactement la croissance contenue, à laquelle aboutit ou devrait aboutir le modèle des monastères cisterciens est indissociable de la recherche – quant à elle tout à fait explicite – d'une « croissance spirituelle ». Les monastères cisterciens apparaissent ainsi moins comme des mondes décroissants que comme des mondes tendus vers « une autre croissance ».

**[16]** Nous montrerons en premier lieu que les monastères cisterciens constituent un modèle historique de croissance contenue (1), puis nous expliquerons en second lieu pourquoi ce modèle est une source d'inspiration pour des formes de vie communautaire à expérimenter dans un monde appelé à la décroissance (2).

## 1. UN MODÈLE EXPÉRIMENTÉ DE CROISSANCE CONTENUE

[17] Les monastères cisterciens offrent un exemple remarquable, quoique méconnu, de tentative pérenne d'adopter une forme de vie que l'on peut rétrospectivement qualifier d'expérience de « croissance contenue » dans un cadre communautaire. On peut même parler de « modèle », dans la mesure où cette expérience se combine avec une dimension normative explicite. La croissance contenue expérimentée par les Cisterciens correspond en effet à une forme de vie qu'ils considéraient comme bonne et devant être menée, même si elle n'était pas une fin en soi, mais seulement la condition de la poursuite de leur objectif ultime qui était de nature essentiellement spirituelle. Leur quête spirituelle était d'ailleurs elle-même conçue sur le mode de la croissance. Ainsi, la croissance contenue observable sur le plan matériel apparaît-elle comme l'envers d'une croissance spirituelle désirée. Précisons que la croissance contenue n'était qu'un modèle, et que sa concrétisation n'a pas été systématiquement et durablement conforme à l'idéal originel. Ainsi, après avoir décrit les monastères cisterciens comme un endroit privilégié où fut expérimentée une forme de vie collective caractérisée par une croissance contenue (1.1), nous présenterons l'envers de ce modèle (1.2).

### 1.1. LES MONASTÈRES CISTERCIENS : L'ENDROIT D'UNE EXPÉRIENCE INAUGURALE DE CROISSANCE CONTENUE

[18] En tant que projets préfigurant un modèle de soutenabilité forte, les monastères cisterciens se présentent fondamentalement comme des expériences situées dans le temps (le XII<sup>e</sup> siècle) et dans l'espace (la myriade de monastères affiliés à Cîteaux). Il faut toutefois se prémunir contre une illusion rétrospective : la rationalisation de ce modèle à travers un corpus de règles (1.1.2) a été précédée par une expérimentation qui relève de la recherche empirique d'un nouveau mode de vie (1.1.1).

#### 1.1.1. L'EXPÉRIMENTATION NON INTENTIONNELLE D'UNE CROISSANCE CONTENUE

[19] Les monastères cisterciens ont expérimenté une forme de vie qui correspond à un modèle de croissance contenue que l'on peut rétrospectivement analyser comme une préfiguration des organisations durables, mais ce résultat ne correspond pas, à l'époque, à un objectif clairement identifié dans l'esprit des fondateurs de l'ordre. Leur démarche était plutôt tâtonnante et réactive (PRESSOUYRE, 1990 : 25

[20] Tout en restant dans l'esprit du monachisme bénédictin, les premiers Cisterciens ont voulu opérer, à partir du monastère de Molesme, une réforme par rapport au modèle clunisien qui dominait au XI<sup>e</sup> siècle (PACAUT, 1985 : 110). Ils ont entendu faire un retour aux sources, c'est-à-dire à la simplicité et à la pauvreté évangélique, d'une part, et à la lettre et à l'esprit de la Règle de saint Benoît, d'autre part (VAUCHEZ, 1997 : 91). Le projet cistercien est l'une des manifestations d'un mouvement assez général de réforme religieuse qui se manifeste à cette époque (réforme grégorienne du clergé séculier,

renouveau de l'érémisme, multiplication des communautés de chanoines, etc.) (LEROUX-DHUYS, 1998 : 20). Cluny avait évolué vers une organisation de la vie communautaire très hiérarchisée, privilégiant les activités liturgiques. Les moines avaient abandonné les tâches laborieuses, en particulier agricoles, à des laïcs subordonnés, pour se concentrer sur la prière et les « offices divins ». De plus, le développement de l'ordre clunisien était allé de pair avec un enrichissement matériel qui se traduisait notamment par une alimentation riche et abondante et une accumulation de biens immobiliers et mobiliers luxueux.

**[21]** Le projet cistercien est né du souci de quelques moines autour de Robert de Molesme de rompre avec le style de vie des moines clunisiens (BREDERO, 1985). Ils ont pris leurs distances avec Cluny et ont décidé de créer le « nouveau monastère » (*novum monasterium*) à « l'écart du monde », en formant une petite communauté autonome mue par la volonté de revenir à la lettre de la règle de saint Benoît. En revanche, il n'était pas question de rompre avec le modèle cénobitique. Le projet cistercien est fondamentalement un projet de vie communautaire. Il se distingue en cela à d'autres initiatives religieuses qui valorisent l'érémisme (les chartreux, par exemple).

**[22]** Les monastères que les Cisterciens fondent au début du XII<sup>e</sup> siècle doivent permettre aux moines d'adopter une vie sobre et suffisante pour concrétiser l'idéal ascétique qui les anime et qui remonte aux origines du monachisme en Orient (VAUCHEZ, 1992 : 27). Différentes caractéristiques de la vie communautaire cistercienne en découlent. Elles garantissent de fait, au moins dans la période qui suit la fondation de l'ordre, une production de biens matériels limitée au nécessaire, autrement dit une croissance contenue.

**[23]** Les monastères cisterciens doivent être autosuffisants. Le monastère doit pourvoir aux besoins de ses membres, que ce soit pour la nourriture (*victus*) ou pour l'équipement (*vestibus*). Mais l'alimentation, comme les vêtements, doivent être simplement suffisants. Les cisterciens adoptent ainsi un régime alimentaire frugale (consommation de pain grossier, par exemple (ARNOUX, 2023 : 146) et sans viande. Ils dorment tout habillés dans des dortoirs sans confort. Le vêtement des moines cisterciens se limite à un unique habit fait de laine brute. Les moines portent donc, pendant plusieurs années, le même habit qui est conçu pour être durable, pratique et uniforme (la couleur caractéristique de l'habit des « moines blancs » n'est autre que la couleur naturelle de la laine : la « couleur mouton »). La simplicité du mode de vie fait écho à la simplicité de la liturgie (BERMAN, 1992 : 166). Les moines cisterciens n'ont pas vocation à se déplacer, en accord avec le vœu de stabilité qu'ils font. Les moines sont attachés à leur monastère, de leur admission à leur mort, par contraste avec d'autres religieux appelés à parcourir le monde pour prêcher, combattre, convertir ou enseigner. La vie monastique cistercienne est en outre une vie d'où toute forme de divertissement est bannie (jeu, frivolité, etc.), ce qui est, dans le contexte du Moyen Âge, la marque d'une vie réglée (ARNOUX, 2023 : 134).

**[24]** Les constructions des bâtiments des monastères cisterciens reposent sur l'emploi des matériaux locaux (pierres ou briques selon les régions). L'architecture cistercienne est connue pour sa simplicité et son dépouillement. Ainsi, originellement, les monastères cisterciens ne possèdent pas de clocher, par exemple (LAWRENCE, 2018 : 208)). À la différence d'autres édifices religieux de la même époque, les monastères cisterciens sont dépourvus de couleur, d'ornement, de sculpture et de décoration. Les édifices sont néanmoins construits avec soin pour durer très longtemps, selon un modèle unique (le plan « bernardien ») qui aboutit à des monastères stéréotypés (LEROUX-DHUYS et GAUD, 1998) débouchant sur un certain classicisme. L'idéal de durabilité prévient toute tentation de céder aux modes éphémères (PRESSOUYRE, 1990 : 67).

**[25]** La taille des monastères est quant à elle relativement homogène. Les monastères cisterciens ne sont jamais gigantesques. Ils sont suffisamment grands pour accueillir une communauté de moines qui puisse pourvoir à ses besoins. La première génération de Cisterciens a pris conscience que la taille initiale du Nouveau monastère était insuffisante pour déployer un modèle d'autosuffisance viable. Mais ils doivent rester suffisamment petits pour que ne s'introduise pas une distinction entre ceux qui travaillent et ceux qui font travailler les premiers. Par ailleurs, le vœu de chasteté et le caractère exclusivement masculin des monastères limitent évidemment les possibilités de croissance naturelle. Les monastères cisterciens contrôlent leur croissance démographique par la sélection des novices et l'essaimage. La création de nouveaux monastères permet de maintenir les effectifs des plus anciens établissements à des niveaux qui permettent aux monastères de continuer à être gérés commodément.

**[26]** Il existe certes une différence entre les moines de chœur (profès), les novices et les frères convers, mais ils constituent bien tous ensemble la communauté monastique. En outre, tous les moines travaillent, car les Cisterciens insistent sur le fait que le travail, notamment le travail manuel, est une prière (JONVEAUX, 2011). Le chapitre XLVIII des statuts souligne que les Cisterciens « ne seront moines que quand ils vivront du travail de leurs mains ». Cette exigence constitue une rupture par rapport au modèle hérité de l'antiquité gréco-romaine où le travail était dévalorisé, voire réservé à des populations serviles (MUSSO, 2017 : 151). La différence entre les moines de cœur et les frères convers renvoie à une distribution des compétences. Les premiers savent lire et peuvent ainsi participer à des activités liturgiques (lectures, etc.) qui ne sont pas accessibles aux frères convers (illettrés), sur qui pèsent davantage les tâches productives. Les monastères cisterciens appliquent le faire-valoir direct et refusent les bénéfices ecclésiastiques et les revenus seigneuriaux, ce qui signifie que le travail de la communauté est essentiel et que les Cisterciens rejettent vigoureusement un système économique où leur existence serait dépendante du travail d'autrui, et donc d'un surplus pour assurer le train de vie de personnes qui ne pourraient pas elles-mêmes à leurs besoins.

[27] Tous les moines abandonnent totalement ce qu'ils possédaient avant de rentrer au monastère : leurs richesses, mais aussi leur statut social, leurs relations familiales et lignagères, si importantes au Moyen Âge. Les postulants se dépouillent ainsi radicalement et ils ont vocation à ne rien posséder individuellement. L'adoption d'un nouveau nom et la prise de l'habit représentent ce renoncement nécessaire pour renaître dans une nouvelle famille, celle du monastère, et vivre une nouvelle vie, tendue vers un objectif spirituel.

[28] Même si la motivation du projet cistercien est essentiellement spirituelle et réactive, elle aboutit à la fondation d'unités de vie communautaire qui sont aussi des unités économiques conçues pour être autarciques (ARNOUX, 2023 : 134). Le modèle de sobriété que représentent les monastères cisterciens est de nature à inspirer d'autres projets de croissance contenue, voire de décroissance.

### 1.1.2. L'ORGANISATION PAR LA RÈGLE DE LA CROISSANCE CONTENUE DANS LES MONASTÈRES CISTERCIENS

[29] Le mode de vie des monastères cisterciens fut d'abord le fruit d'une expérimentation dans un contexte particulier articulé à un projet de réforme religieuse, mais une des particularités de l'ordre cistercien est d'avoir rapidement inscrit ce projet dans un cadre normatif qui a été élaboré progressivement au XII<sup>e</sup> siècle. La « règle » à laquelle obéissent les moines cisterciens ne se limite donc pas à la Règle de saint Benoît. La vie sous une règle est consubstantielle à l'expérience monastique cénobitique depuis Pachôme (VAUCHEZ, 1989 : 28) mais, incontestablement, les Cisterciens attachent une particulière importance à cette ressource de leur vie spirituelle.

[30] Dans la réalité, une multitude de textes à portée normative se sont ajoutés à la Règle de saint Benoît pour constituer le corpus normatif le plus étendu de l'époque (ARNOUX, 2023 : 133). Les récits de la fondation du monastère de Cîteaux (*Exordes*) ont acquis une valeur exemplaire. Il s'est agi de donner à lire et à entendre aux moines disséminés dans les différents monastères de l'ordre, le récit édifiant (plus que fidèle) des origines de l'ordre cistercien, au temps de ses fondateurs (Robert de Molesme, Aubry/Albéric, Etienne Harding). Le texte normatif le plus important est la *Charte de charité* (*Carta Caritatis*) élaborée entre 1114 et 1118 par Etienne Harding et périodiquement enrichie et révisée par la suite. Elle constitue la constitution de l'ordre. Elle organise les relations entre les monastères. Les chapitres généraux – réunissant tous les abbés des monastères cisterciens – ont par ailleurs adopté des résolutions de portée générale (*statuts*) ou particulière (*coulpes*) qui ont été compilées et diffusées sous la forme de documents de référence pour les monastères (*capitula* et *instituta*). La vie quotidienne était en outre réglementée par des textes propres aux moines de chœur (*ecclesiastica officia*) et aux frères convers (*usus conversorum*).

[31] Avant même d'envisager le contenu de la règle cistercienne, il convient de remarquer que celle-ci joue un rôle central dans la vie des moines cisterciens. D'une façon générale, le fait d'adopter et de suivre une règle est, avec la chasteté, la pauvreté et l'obéissance, l'une des obligations des catholiques qui optent pour la vie religieuse (LAWRENCE, 2018 : 39). La primauté de la règle est une caractéristique de la vie monastique particulièrement marquée dans les monastères cisterciens, la règle étant appliquée et aménagée, dans une certaine mesure, par le père abbé et par le chapitre qui réunit très régulièrement tous les moines autour de l'abbé.

[32] L'idéal de vie dans les monastères cisterciens est une « vie réglée » au sens fort du terme. Tous les aspects de la vie des moines (aspects religieux ou non religieux) sont régis par les différentes strates normatives que nous avons mentionnées. La journée, la semaine, l'année et même le cycle de vie des moines, entre leur admission au monastère et leur enterrement (dans des cimetières qui font partie des monastères), sont précisément rythmés par les règles qui leur sont applicables. Ils expérimentent ainsi une alternance cadencée de périodes de prières, de repos ou de sommeil, de travail, de repas et de moments collectifs ou individuels (LAWRENCE, 2018 : 43).

[33] Il est intéressant de relever que cette « existence réglée » donne logiquement naissance à une vie extrêmement régulière et prévisible qui entre en résonance avec l'état stationnaire qui découle, sur le plan économique, de l'idéal de sobriété que nous avons déjà mentionné. Il n'est pas possible dans le cadre de cet article d'entrer dans le détail des raisons pour lesquelles la règle cistercienne inspire un modèle de soutenabilité forte (BOUTHINON-DUMAS, 2024), mais on peut souligner que plusieurs principes concourent à contenir la croissance sur le plan économique.

[34] La règle cistercienne est ainsi censée maintenir l'économie monastique dans un état globalement stationnaire et donc prévenir une dynamique de croissance matérielle ou financière.

## 1.2. LES MONASTÈRES CISTERCIENS ET L'ENVERS DU MODÈLE DE LA CROISSANCE CONTENUE

[35] L'idée que le modèle cistercien est tendu vers une croissance contenue doit toutefois être doublement relativisée : d'abord parce que la croissance contenue – ou la « décroissance » matérielle et économique – apparaît comme la condition d'une autre forme de croissance, à savoir une croissance spirituelle (2.1), ensuite parce que le modèle de la sobriété que nous avons repéré dans les premières décennies de l'ordre cistercien n'a pas complètement résisté à l'épreuve du temps et qu'on peut même considérer qu'il a paradoxalement été à l'origine du développement industriel (2.2).

### 1.2.1. UN MODÈLE DÉTERMINÉ PAR UN PROJET DE CROISSANCE SPIRITUELLE

[36] Les Cisterciens ne parlent pas de décroissance ou même de croissance économique contenue. Ce n'est pas leur préoccupation première. Le terme de croissance est pourtant bien omniprésent dans la littérature cistercienne, mais il est appliqué à la spiritualité.

[37] Certaines réflexions contemporaines font de la décroissance l'horizon de la transformation socio-économique désirée et envisagent ensuite, le cas échéant, les implications que la décroissance pourrait avoir sur le plan moral ou spirituel. Par contraste, les Cisterciens mettent en avant un objectif de croissance spirituelle et en tire ensuite des conséquences sur le plan des conditions les plus favorables à la réalisation de cet objectif. Plus précisément, dans l'approche cistercienne, la recherche d'une disponibilité pour une relation privilégiée avec Dieu passe par un mode de vie sobre, que l'observateur contemporain peut rattacher à une expérience de cantonnement de la croissance. C'est le concept d'ascèse qui relie l'objectif spirituel à la sobriété requise.

[38] Nous avons déjà noté que la motivation spirituelle était première dans la démarche cistercienne inaugurale (DAVY ET AL., 2017). Robert de Molesme et les moines qui ont suivi le mouvement qu'il a initié, puis ceux, plus nombreux, qui ont rejoint le mouvement cistercien dynamisé par la figure charismatique de Bernard de Clairvaux, étaient portés par une motivation religieuse. Ce n'était pas pour des raisons socio-politiques (échapper à une forme de domination féodale ou s'émanciper par exemple) ou économiques (échapper à la misère), mais pour des raisons proprement religieuses que les postulants voulaient quitter le vaste monde pour rejoindre un de ces « petits mondes » que sont les monastères. (VAUCHEZ, 1997).

[39] Dans les représentations des hommes de ce temps et de cette culture, l'homme est conçu à l'image de Dieu. Or, Dieu est le créateur de l'univers. On peut donc en déduire que l'homme est appelé à devenir lui aussi un créateur (MUSSO, 2017 : 134). Cette idée est centrale dans le projet monastique cistercien : un petit groupe d'hommes va se retirer du (vaste) monde pour constituer une petite communauté organisée selon une règle adéquate, afin de recréer au milieu du « désert », les conditions d'une expérience originale qui vise à les rapprocher de Dieu. Le monastère se présente ainsi comme le lieu propice à la rencontre avec Dieu, à la fois à l'échelle individuelle et à l'échelle de la communauté

[40] Il est en outre tout à fait remarquable que chez les Cisterciens, depuis les origines, la spiritualité est thématifiée à travers le vocabulaire de la quantité et du mouvement. Les moines cisterciens sont appelés à « grandir » spirituellement. Le champ lexical de la croissance est omniprésent : « croissance du Royaume de Dieu », « croissance dans la vie communautaire », « grandir dans une nouvelle manière de vivre », « croissance d'une personnalité adulte dans le Christ », « dilatation du

cœur » (cf. *Ratio Institutionis*). L'injonction de croître spirituellement a été théorisée notamment par Guillaume de Saint-Thierry (LAWRENCE, 2018 : 217). Le monastère est présenté comme l'école où l'on apprend « l'art des arts », c'est-à-dire « l'art d'aimer ». Or, cette « compétence » n'est pas acquise une fois pour toute : la démarche d'amour ou de « charité » est une tâche que chaque moine et chaque communauté doit toujours recommencer. La vie spirituelle est pensée comme un itinéraire de l'âme devant monter vers Dieu (par l'imitation, la connaissance, la contemplation, voire l'union à Dieu). La vie monastique est conçue pour offrir aux moines des « exercices ascétiques » (VAUCHEZ, 1997 : 92) variés et rythmés pour tendre vers leur objectif spirituel personnel et collectif d'élévation (sur la notion d'exercices spirituels qui n'est pas uniquement religieuse, voir Pavie, 2010).

[41] Dans la perspective d'une réflexion visant une transformation radicale de nos modes de vie, de production et de consommation, le modèle cistercien est une source d'enseignements intéressante. Il est courant de noter que le terme de « décroissance » n'est pas très mobilisateur et qu'il vaudrait peut-être mieux lui préférer des expressions moins négatives comme « alter-croissance » ou « post-croissance ». Le rapport entre la croissance contenue, voire la décroissance sur le plan matériel, d'une part, et la dynamique de croissance spirituelle promue par les Cisterciens, d'autre part, donne à penser que la disqualification de la « décroissance » n'est pas seulement une question de communication efficace. Plus profondément, l'expérience cistercienne nous invite à penser que c'est la croissance qui est primordiale. Il n'est donc peut-être pas réaliste de se mobiliser sur le mot d'ordre de la décroissance. Il serait en revanche plus judicieux de proposer un déplacement de l'aspiration humaine à la croissance : au lieu de privilégier la croissance matérielle, on peut inviter à travailler à une progression dans un ordre immatériel. La décroissance matérielle apparaît alors comme le corrélat d'autres façons de se réaliser telles que l'émancipation ou la participation civique. C'est un thème évoqué par exemple par les tenants du « convivialisme » (*Second manifeste convivialiste*, 2020). Ainsi, au lieu de concevoir une espèce de « décroissance » homothétique – où tout devrait décroître simultanément : consommation des ressources et de l'énergie, mobilité, richesse... – l'exemple des monastères cisterciens nous invite à concevoir le matériel et l'immatériel comme des vases communicants et à donner la priorité dans la réflexion à la dimension immatérielle. Une question qui se pose alors est de savoir si l'engagement dans un projet de transformation socio-économique radicale peut réussir s'il n'est pas assis sur un projet spirituel qui lui donne son sens.

### 1.2.2. UN MODÈLE AMBIVALENT : UNE CROISSANCE FINALEMENT MAL CONTENUE

[42] Si les observateurs contemporains ne pensent généralement pas aux monastères cisterciens comme exemples précurseurs d'organisations réussissant à expérimenter une forme d'épanouissement personnel et collectif sans fonder celui-ci sur le développement économique et la croissance, c'est parce que l'histoire retient l'expansion de l'ordre cistercien

plutôt que le modèle de sobriété qui se met en place dans la première partie du XII<sup>e</sup> siècle. Cette expansion prend la forme d'une multiplication des monastères cisterciens dans toute la chrétienté. Le développement est aussi intellectuel avec quelques grandes figures cisterciennes qui dominent la production intellectuelle de cette époque comme Bernard de Clairvaux ou Guillaume de Saint-Thierry. Mais ces dynamiques s'accompagnent aussi d'un formidable développement économique qui préfigure l'ère industrielle et l'entreprise rationalisée (ARNOUX, 2023 : 177). De fait, on observe donc une dérive du modèle économique cistercien initial (PRESSOUYRE, 1990; LAWRENCE, 2018 : 230; LEKAI, 1997) : la croissance n'a plus été contenue à partir de la deuxième partie du XII<sup>e</sup> siècle et du XIII<sup>e</sup> siècle (ARNOUX, 2023 : 138). Il est important, à cet égard, de souligner toute l'ambiguïté du modèle cistercien : il préfigure à la fois des expériences de contre-cultures socio-économiques développées à petite échelle dans un cadre communautaire, et le système capitaliste qui s'imposera quelques siècles plus tard sur des fondements qui ont aussi été posés par les Cisterciens. On ne peut pourtant pas s'empêcher de conjecturer qu'une autre trajectoire aurait été possible, car le perfectionnement des techniques que les monastères cisterciens ont réalisé n'est pas incompatible avec une croissance contenue.

**[43]** Tous les historiens de l'ordre cistercien ou de l'économie médiévale notent que l'ordre cistercien a été à l'origine d'un formidable développement dans différents domaines. Les Cisterciens perfectionnent les techniques de l'agriculture et dominent certains marchés européens stratégiques (ARNOUX, 2023 : 152; VON FÜRSTENBERG, 2020 : 15). Ainsi, la laine issue des élevages des monastères situés dans les îles britanniques inonde et domine le marché européen (GIMPEL, 1975 : 65). Certains monastères continentaux dominant, quant à eux, le marché des céréales grâce à de grandes exploitations agricoles composées d'une multitude de « granges ». Dans quelques régions qui s'y prêtent, particulièrement comme la Bourgogne, les Cisterciens plantent des vignobles promis à une postérité fantastique. D'autres monastères se spécialiseront dans la production de breuvages comme la bière, en Belgique par exemple. Ailleurs, les Cisterciens dominent des productions telles que le sel, les tuiles ou les briques. À peu près partout, les Cisterciens maîtrisent et excellent dans l'art de la métallurgie ou de l'hydraulique, permettant une mécanisation inédite de certaines tâches (GIMPEL, 1975 : 10-66). Cela leur permet de transformer les sites sur lesquels ils s'implantent (assèchement des marais, détournement des cours d'eau à leur avantage, etc.). Tous ces exemples montrent que les monastères cisterciens cessent de plus en plus de produire pour leur seul monastère, mais qu'ils produisent pour les autres monastères cisterciens et, finalement, pour le marché qui est bien au-delà des limites de l'ordre (ARNOUX, 2023). Ces échanges donnent lieu à des paiements en monnaie, ces fonds sont ensuite réinvestis dans la construction de nouveaux monastères. Il convient en tout cas de souligner que si chaque monastère cistercien et l'ordre lui-même se développent économiquement, cette croissance ne se traduit pas par un enrichissement personnel des moines qui restent pauvres et

continuent, dans une très large mesure, à vivre dans la sobriété, du point de vue de la consommation.

[44] Si le développement économique remarquable des monastères cisterciens peut être vu comme une dérive par rapport à l'idéal initial d'autosuffisance, il n'est pour autant pas complètement fortuit. Les caractéristiques du modèle cistercien que nous avons présentées succinctement peuvent en effet expliquer que les monastères cisterciens aient été des foyers tout à fait privilégiés du développement économique médiéval et même de la « révolution industrielle » du Moyen Âge (GIMPEL, 1975). Nous sommes enclins à proposer la conjecture suivante. C'est parce que le travail est une prière pour les Cisterciens, et parce que l'action sur la matière est susceptible d'élever l'âme des moines, que ceux-ci vont chercher à perfectionner méthodiquement l'activité de production des biens (PACAUT, 1993 :156), tout comme les moines perfectionnent par ailleurs leur connaissance et leur compréhension des textes sacrés ou leurs talents musicaux. À cet égard, la règle joue un rôle très important : elle invite les moines à agir rationnellement, à réaliser les tâches prescrites dans un temps limité et à développer une approche réflexive de leurs actions. Autrement dit, les moines sont incités à faire ce qu'ils font le mieux possible et à perfectionner continuellement leurs façons de faire. Par voie de conséquence, les Cisterciens vont devenir des foyers d'innovation dans de nombreux domaines, comme la sélection des races animales, les techniques de construction ou la comptabilité (ARNOUX, 2023 : 140). Les Cisterciens ont même inventé un système de numérotation complètement original, qui se distingue des chiffres romains comme des chiffres arabes (KING, 2001). Ces innovations sont ensuite disséminées dans toute l'aire de déploiement de l'ordre cistercien, puisqu'à côté des chapitres généraux, des échanges importants vont intervenir entre les monastères (sur les méthodes, les semences, les variétés, etc.) (ARNOUX, 2023 : 140).

[45] Les monastères cisterciens vont ainsi poser les fondations d'une économie qui n'aura plus rien à voir avec l'autosuffisance à petite échelle du projet originel de Cîteaux. Les monastères cisterciens vont rationaliser leur action productive (MUSSO, 2017 : 132; BERTRAND, 1978; BLARY, 2020 : 3). Les annexes économiques rattachées à un monastère (granges, moulins, caves, forges, etc.) tendent à être localisées de façon optimale, ce qu'observent rétrospectivement les spécialistes de management opérationnel. L'utilisation de la main-d'œuvre est également rationalisée, ce qui ne cesse de fasciner les spécialistes du management et de la gestion des ressources humaines (MUSSO, 2017 : 153). Observons que c'est parce que les moines sont eux-mêmes les apporteurs de la force de travail qu'ils se soucient des conditions de travail, alors que les bénéficiaires d'une main d'œuvre salariée voire servile ne s'étaient guère préoccupés des conditions de travail (BERMAN, 1992 : 1). La règle cistercienne invite donc les moines à ne rien gaspiller : ni les fruits de la terre, ni la peine des hommes. Comme les monastères cisterciens rassemblent et concentrent des effectifs relativement importants dans des lieux relativement vastes (par rapport aux structures

villageoises de la même époque), ils deviennent donc les prototypes des usines des périodes suivantes (MUSSO, 2017 : 163-164). Si l'on ajoute encore que les monastères cisterciens ont été à l'avant-garde de l'exploitation de la force hydraulique, grâce aux moulins qui jouxtaient systématiquement les installations monastiques, nous obtenons à peu près tous les ingrédients de l'expansion industrielle et de la croissance contemporaine (innovation technique, rationalisation productive, élargissement des marchés, exploitation des sources d'énergie, etc.).

**[46]** Finalement, il apparaît que les monastères cisterciens n'ont pas réussi à contenir leur développement matériel, en contradiction avec l'intention originelle (ARNOUX, 2023 : 151). On ne peut pourtant pas s'empêcher de penser que les choses auraient pu se passer autrement. Même si l'on retient que les Cisterciens ont augmenté la productivité de leur travail grâce à leurs innovations et à leurs méthodes, la croissance n'était pas une fatalité. Rappelons que la productivité se définit comme le rapport entre la production et les facteurs de production mobilisés pour réaliser cette production. Des gains de productivité peuvent aussi bien permettre d'augmenter la production pour une quantité donnée de facteurs que de diminuer la consommation de ces facteurs de production pour atteindre un niveau de production donné. Certains auteurs suggèrent que les moines ont cherché à libérer du temps de travail productif, pour avoir plus de temps pour prier (JONVEAUX, 2011). Dans le cas des Cisterciens, l'idée d'un tel arbitrage nous semble inexacte, parce que le travail ne s'oppose pas à la prière, comme nous l'avons déjà noté. Une lecture de la productivité axée sur le dénominateur (une lecture « décroissantiste ») ouvre d'autres perspectives pour la transformation socio-économique dont nous ressentons aujourd'hui le besoin, en particulier pour résoudre le dérèglement du climat, l'effondrement de la biodiversité, la perturbation de divers cycles physico-chimiques ou l'exploitation insoutenable des ressources de la planète. L'effort productif peut être orienté, non vers la croissance, mais vers l'utilisation optimale des ressources et vers la minimisation des inconvénients de la production (pollutions, etc.). Cette piste est celle d'une alliance entre la transition écologique et le projet industrialiste saint-simonien que l'on peut inscrire dans l'héritage cistercien (MUSSO, 2017).

**[47]** Le regard rétrospectif que l'on peut porter sur l'aventure cistercienne médiévale nous enseigne finalement que ce qui est à l'origine du basculement d'une forme d'état stationnaire vers la croissance matérielle débridée qui apparaîtra en pleine lumière à l'ère industrielle, c'est fondamentalement un changement d'échelle. Les monastères cisterciens ont été emportés dans un mouvement d'intégration grandissant des flux économiques en Europe à partir du XII<sup>e</sup> siècle. Inversement, c'est l'idée de départ du projet cistercien, à savoir la construction d'une vie communautaire exemplaire à *petite échelle*, qui reste aujourd'hui une source d'inspiration intéressante dans la perspective de la « décroissance ».

## 2. UN MODÈLE INSPIRANT POUR UN MONDE APPELÉ À LA DÉCROISSANCE

[48] Le modèle des monastères cisterciens peut nourrir la réflexion sur la décroissance parce qu'il renvoie à une expérimentation réelle d'une forme de vie communautaire autosuffisante. Ce modèle s'inscrit donc dans un certain type de raisonnement par rapport à l'horizon de la décroissance. Par contraste avec les approches – au demeurant les plus nombreuses – qui envisagent la décroissance comme un changement radical de système (voir, par exemple, les autres contributions à ce colloque), l'exemple des monastères cisterciens montre qu'une transformation du monde peut commencer par transformer un « petit monde ». Cette expérience exemplaire, si elle réussit, pourra ensuite inspirer à son tour d'autres groupes, et de proche en proche, pourra éventuellement produire un effet global. Il y a une résonance entre l'expérience des monastères cisterciens qui apparaît comme pionnière et des initiatives contemporaines qui cherchent à expérimenter, également à petite échelle, un autre modèle que celui de la croissance dominante. Les monastères cisterciens apparaissent comme la matrice de ces tentatives volontiers qualifiées d'« utopistes » (LEROUX-DHUY, 1998 :7; comp. SÉGUY, 1971). Le modèle cistercien est inspirant parce qu'il donne à voir une certaine structuration du monde qui serait compatible avec la décroissance (2.1), et parce qu'il fait figure de prototype des expériences utopiques orientées vers la décroissance (2.2).

### 2.1. UNE STRUCTURE IDÉALE POSSIBLE D'UN MONDE APPELÉ À LA DÉCROISSANCE

[49] Une des originalités du modèle cistercien, c'est qu'il se déploie selon une forme typique, à la fois à l'échelle de chaque monastère (2.1.1) et à l'échelle de l'ensemble des monastères (2.1.2). Cette structure morphologique du monachisme cistercien est de nature à nourrir un imaginaire suggérant qu'un autre monde que celui de la croissance est possible (Collectif « Droit et décroissance » (2023)). L'organisation dans l'espace des monastères cisterciens donne des clés pour comprendre comment pourrait se déployer un monde décroissant structuré à partir de petites communautés humaines vivant en harmonie avec la nature. La capacité à changer le monde dépend aussi *in fine* d'une esthétique (CAVARETTA et LENOIR : 19).

#### 2.1.1. UNE PETITE COMMUNAUTÉ CONCENTRÉE AU MILIEU D'UN ENVIRONNEMENT NATUREL À PRÉSERVER

[50] À partir des recommandations données pour organiser les monastères et en tenant compte des pratiques communément adoptées au fur et à mesure des fondations, on peut définir un idéal-type du monastère cistercien du XII<sup>e</sup> siècle et observer le contraste avec la vision du monde véhiculée par la croissance économique qui se déploie dans le contexte d'une économie de marché mondialisée dominée par des entreprises de type capitaliste. Quand on considère l'expérience cistercienne, la vision du monde attachée à la « décroissance » ne renvoie pas seulement à des idéaux, à des valeurs, à

des finalités et à des principes d'action, mais aussi, plus concrètement, à une façon singulière de découper l'espace, de situer les places respectives des hommes et de la nature, et ainsi d'orienter les interactions entre l'homme et la nature vers un équilibre soutenable. Le projet cistercien est indissociable d'une vision du monde et d'une vision dans le monde marquée, en particulier, par un certain type de paysage reculé, c'est-à-dire d'une esthétique de la nature (DAVY ET AL., 2017).

**[51]** Comme on l'a noté, la réplication d'une forme-modèle pour les bâtiments principaux des monastères cisterciens (le « plan bernardin ») fait que les monastères cisterciens, même en ruines, sont reconnaissables pour un œil aiguisé. On serait tenté de dire qu'ils se ressemblent tous, même s'il y a évidemment des différences d'un monastère à un autre, en fonction de leur environnement, des matériaux disponibles à proximité, du climat ou du contexte de leur fondation. La structure typique des monastères cisterciens ne se limite pas aux bâtiments principaux, elle inclut le domaine et l'environnement des monastères.

**[52]** Le cœur d'un monastère cistercien est toujours le cloître (VERNET, 1998 : 414). Il dessert les différents espaces attenants, notamment l'église abbatiale, la sacristie, la salle du chapitre, le *scriptorium*, les réfectoires et les dortoirs des moines profès et des convers. Cet ensemble architectural compact (DAVY ET AL., 2017) constitue le deuxième cercle de l'espace monastique cistercien. Fondamentalement, c'est un espace construit, voire ensuite fortifié (BLARY, 2020), où la nature antérieure a été complètement transformée, au point d'être méconnaissable. Les Cisterciens du XII<sup>e</sup> siècle étaient connus pour transfigurer les lieux qui pouvaient paraître inhospitaliers à première vue. En réalité, ce que les Cisterciens évaluaient, c'était le « potentiel » naturel d'un site, susceptible d'être transformé par le travail des hommes. Les Cisterciens attachaient, par exemple, beaucoup d'importance à la disponibilité en eau du site envisagé. Ainsi, certaines ressources naturelles, comme les cours d'eau – éventuellement dérivés – et le paysage, faisaient corps avec le bâti pour constituer les monastères dans leur matérialité (STAUNER, 2001 : 14). Par ailleurs, l'architecture cistercienne est marquée par le souci de privilégier les matériaux « bruts » et durables tels que la pierre, le bois et le fer. Le monastère est en quelque sorte constitué de « matériaux naturels » qui sont des catalyseurs spirituels, « les pierres chantent » aiment à dire les auteurs cisterciens (DAVY ET AL., 2017). Les éléments que l'on peut qualifier de plus « artificiels », comme les tentures, les tapis, le mobilier décoratif ou les productions picturales, n'ont pas leur place dans les monastères fondés par les premières générations de moines cisterciens. L'esthétique singulièrement épurée des monastères est un legs remarquable de Bernard de Clairvaux (DUBY, 1976) qui fascine encore aujourd'hui les visiteurs (PRESSOUYRE et KINDER, 1992).

**[53]** Au-delà du noyau stéréotypé des monastères du XII<sup>e</sup> siècle, on trouve sur le domaine du monastère des bâtiments annexes (BLARY, 1989) qui constituent une sorte de troisième cercle de l'espace cistercien. Parmi les

bâtiments dédiés à une fonction productive les plus fréquents dans les monastères cisterciens, on trouve des installations hydrauliques (moulins à eau, viviers, citernes, système de drainage) ainsi que des équipements utiles à l'activité métallurgique (forges, etc.). De façon moins systématique et un peu plus éloignée du cloître, on trouve également des bâtiments affectés à d'autres productions (briques, sel, mines, etc.) ou à d'autres fonctions (écuries, fours, celliers, tannerie, brasserie, etc.). Plus à l'écart aussi, on trouve les « granges » qui constituent un réseau de bâtiments affectés à l'exploitation agricole, notamment céréalière ou à d'autres activités (mines, scieries, etc.) (HIGOUNET, 1981). Ces unités sont situées à moins d'une journée du monastère, pour permettre aux moines qui y sont affectés (essentiellement des frères convers) de participer aux offices au moins le dimanche (CANNEVA-TÉTU, 2019 : 32). C'est aussi à partir de ces unités relativement décentralisées que sont réalisés certains travaux d'aménagement des terres acquises par les Cisterciens. Même si l'image des Cisterciens défricheurs des forêts au Moyen Âge est aujourd'hui relativisée (BERMAN, 1992 : 156-158), il n'est pas contestable que les Cisterciens du XII<sup>e</sup> siècle ont été des acteurs importants de la transformation des paysages (DUBY, 1976). Autour des monastères, les Cisterciens donnent naissance à une nature transformée, loin de l'image d'un espace sauvage laissé en friche. Mais la préservation de l'environnement naturel n'en reste pas moins centrale dans le projet cistercien. À la différence d'autres ordres, les Cisterciens ne favorisent pas du tout la constitution d'agglomérations urbaines aux portes des monastères et ils refusent tout ministère paroissial (VAUCHEZ, 1997 : 92). Le monastère doit demeurer seul au milieu de la nature, une nature largement « aménagée » en l'occurrence.

**[54]** Il convient de préciser que les équipements du troisième cercle ont été perfectionnés par les Cisterciens, de sorte qu'ils constituent les germes d'une activité proto-industrielle (Musso, 2017; Pressouyre, 1990 : 84). Ce qui caractérise en effet ces équipements, c'est une taille plus importante que les équipements équivalents, construits et exploités dans la société essentiellement villageoise de l'époque. Les Cisterciens construisent déjà de petites usines, là où les artisans n'exploitent que des ateliers. Ce sont surtout la conception et les méthodes d'exploitation de ces équipements qui sont optimisées dans les monastères, alors que dans le cadre des activités artisanales, les savoir-faire restent essentiellement empiriques et transmis de génération en génération. Les Cisterciens se distinguent ainsi du fonctionnement de l'économie artisanale par deux caractéristiques. Tout d'abord, les monastères sont des communautés relativement nombreuses sur le site de chaque monastère. Le modèle de la fondation d'une nouvelle abbaye est l'envoi d'une douzaine de moines issus de l'abbaye mère accompagnant l'abbé désigné pour réaliser cette fondation. Mais rapidement, les monastères se développent, attirent des recrues destinées à devenir moines de chœur ou frères convers. Ainsi, les monastères cisterciens comptent-ils généralement quelques dizaines, voire un peu plus d'une centaine de moines, vivant au sein du même établissement (LAWRENCE, 2018 : 212-213). Cela signifie que les monastères, sans être de grandes

agglomérations, concentrent une population dans la force de l'âge –à la différence d'autres monastères, il n'y avait pas d'oblats, c'est-à-dire originellement des enfants confiés aux moines, dans les monastères cisterciens – (LAWRENCE, 2018 : 216) – si on la compare aux agglomérations villageoises beaucoup plus hétéroclites, ou même aux châteaux et palais qui ne peuvent rassembler à l'époque guère plus de quelques dizaines d'individus (le seigneur et sa famille, quelques gardes, parfois quelques chevaliers et des domestiques en nombre limité). Le modèle monastique correspond donc à celui d'une petite société assez concentrée. Cette densité, combinée à l'organisation monastique fondée sur une répartition des rôles dans le groupe et une répartition des tâches dans le temps, crée la possibilité d'une spécialisation des moines dans des métiers particuliers (MUMFORD, 1964). Certains moines ont ainsi pu se spécialiser dans l'ingénierie hydraulique ou dans le perfectionnement des techniques agricoles (sélection des espèces, notamment de moutons, perfectionnement des techniques viticoles, par exemple). Leur savoir-faire n'est pas seulement transmis de génération en génération au sein d'un même monastère, il est aussi transmis aux autres monastères de l'ordre (et disséminé au-delà) à travers des documents qui consignent les méthodes éprouvées, des innovations intéressantes et diverses informations utiles, nées de l'observation et de l'expérimentation (par exemple, les dates idéales pour effectuer tel ou tel type de plantation) (ARNOUX, 2023 : 140).

**[55]** L'autre grande caractéristique des monastères cisterciens réside dans le fait qu'ils sont délibérément fondés dans des contrées isolées : au fond de vallées (ce qu'exprime la toponymie : Bonbecombe, Bellevaux, Valbonne... (PRESSOUYRE, 1990 : 35)), dans des environnements montagneux ou marécageux, voire sur des îles au milieu d'un lac ou de la mer (comme les îles de Lérins). Par contraste avec d'autres ordres religieux qui les ont précédés ou qui les suivront (en particulier les ordres mendiants tels que dominicains, franciscains), les monastères cisterciens du XII<sup>e</sup> siècle font clairement le choix de revenir au « désert », selon un mouvement de « retrait du monde », inspiré par les évangiles et par le monachisme primitif en Orient. Les Cisterciens inaugurent ainsi le modèle des utopies campagnardes (SÉGUY, 1970 : 342). Les Cisterciens considèrent que ce relatif isolement est nécessaire à leur accomplissement spirituel. Une phrase célèbre de Bernard de Clairvaux fait écho à cette idée : « les arbres et les rochers t'enseigneront ce que tu ne peux apprendre d'aucun maître » (lettre à l'abbé de Vaclair, 1138). Cet isolement reste toutefois imparfait, car les monastères ne sont jamais complètement coupés du monde. Des voies relient les monastères aux routes qui traversent de plus en plus l'Europe à cette époque. Conformément à la Règle de saint Benoît, les monastères restent des lieux susceptibles d'accueillir des visiteurs dans leur hôtellerie, en priorité d'autres moines de l'Ordre, mais aussi des personnalités ou des pauvres. La vocation pastorale des monastères cisterciens demeure limitée, au moins dans la première période de l'Ordre, avant que les Cisterciens ne soient amenés à jouer un rôle plus important en matière d'enseignement (LAWRENCE, 2018). Les Cisterciens se présentent donc comme des communautés religieuses

plutôt introverties. Ils ne cherchent pas à exercer immédiatement une influence majeure sur le reste de la société, même si, de fait, le rayonnement de l'ordre, à travers son organisation exemplaire et ses grandes figures (Bernard de Clairvaux) est indéniable.

**[56]** La nature qui environne les monastères cisterciens joue à cet égard un rôle singulier. Elle protège la tranquillité et l'isolement des monastères autour des cloîtres (PRESSOUYRE, 1990 : 35). En particulier, les forêts ou les zones humides, voire les espaces arides, isolent naturellement les monastères du vaste monde alentour. Les moines cisterciens ont donc le vif sentiment que cet espace tampon doit être lui-même protégé, parce qu'il les protège eux (DUBY, 2002 : 728). Ainsi voit-on des Cisterciens interdire à des seigneurs la possibilité de chasser sur des terres que ces seigneurs leur avaient eux-mêmes données (ARNOUX, 2023 : 162). En rentrant dans le domaine du monastère cistercien, la forêt acquiert une nouvelle fonction principale : elle est d'abord un rempart naturel entourant le monastère. Précisons que la forêt n'est pas sanctuarisée. Elle demeure exploitée par les moines, notamment pour le bois qu'elle peut procurer et qui est essentiel à certaines activités comme la métallurgie, laquelle ne repose pas encore sur l'exploitation d'énergies fossiles comme le charbon. L'environnement naturel du domaine monastique cistercien forme ainsi un quatrième cercle où la nature, sans être totalement abandonnée à elle-même, est en quelque sorte protégée en tant qu'environnement. Cette attitude préfigure ainsi certaines démarches contemporaines de préservation d'espaces naturels (parcs nationaux, zones protégées, etc.). Logiquement, les Cisterciens sont parfois considérés par des écologistes comme les pionniers de la protection de la nature (PRESSOUYRE, 1990 : 21). La vision du monde est néanmoins différente. Les parcs nationaux ou les « réserves naturelles » contemporains apparaissent comme des espaces préservés, forcément limités, à l'intérieur d'un vaste monde qui est par contraste non préservé, tandis qu'un monastère cistercien typique apparaît comme un pôle habité par quelques dizaines d'hommes, entouré par plusieurs cercles concentriques d'environnements de plus en plus « naturels ». Les moines cisterciens du XII<sup>e</sup> siècle assument un rôle de créateurs d'un petit monde exemplaire, à l'intérieur du vaste monde, mais leur action transformatrice ne doit point s'opérer au prix d'une « dénaturation » de leur environnement qu'ils prennent soin, au contraire, de préserver.

**[57]** Le contraste est saisissant entre la vision des monastères cisterciens dans leur environnement naturel et la dynamique du système économique dominant, fondé sur l'exploitation généralisée du monde vu comme un réservoir de « ressources » naturelles. Il n'entre pas ici dans notre propos d'analyser la logique impérialiste et prédatrice associée à la croissance dans un système économique capitaliste fondé sur la libre entreprise, la propriété privée et les mécanismes de marché, mais on peut convenir que les monastères cisterciens donnent à voir une façon d'envisager la place de l'homme dans le monde et l'action de l'homme dans la nature, complètement différente. En cela, les monastères cisterciens alimentent un imaginaire

alternatif : un autre monde est possible et, à petite échelle, il a même déjà existé ! Ceux qui souhaitent expérimenter d'ores et déjà un microcosme décroissant peuvent donc s'inspirer de l'expérience cistercienne.

### 2.1.2. UN ORDRE ORGANISÉ EN RÉSEAU TRANSNATIONAL

**[58]** La vision cistercienne du monde ne se limite pas au rapport des moines réunis au sein d'un monastère avec leur environnement. Chaque monastère est à la fois inscrit dans son domaine propre et connecté avec les autres monastères cisterciens à travers une structure originale qu'il est intéressant de décrire.

**[59]** Les monastères cisterciens se distinguent de l'organisation de Cluny sur le plan de la structuration des relations entre les composantes de l'ordre et de la gouvernance. L'ordre clunisien est structuré selon un modèle moniste et fortement hiérarchisé. Il n'y a en réalité qu'une seule abbaye : celle de Cluny. Les autres regroupements de moines clunisiens, à l'extérieur de Cluny, ne sont que des « prieurés » dirigés par un prieur désigné par l'abbé de Cluny. Le pouvoir est donc totalement concentré entre les mains d'une seule personne : l'abbé. Les établissements clunisiens implantés dans de nombreux endroits en Europe occidentale ne sont donc pas des monastères de plein exercice bénéficiant d'une autonomie de décision et d'organisation. Ce sont de simples « succursales » de l'ordre et elles sont administrées par des moines qui jouent le rôle de cadres de direction désignés par l'abbé. Cela fait de Cluny la « première multinationale » (INAUEN ET AL., 2009). Les administrateurs ne sont pas attachés à un établissement et ils sont appelés à prendre de nouvelles responsabilités au cours de leur carrière au sein de l'ordre clunisien. L'organisation des monastères cisterciens est complètement différente (BRETERO, 1985). Chaque monastère est autonome (PRESSOUYRE, 1990 : 50). Ce sont les moines de chaque monastère qui élisent leur abbé. Celui-ci dirige le monastère avec le « chapitre » qui se réunit toutes les semaines pour délibérer des sujets qui intéressent la vie de la communauté et prendre les décisions requises pour assurer le bon fonctionnement du monastère. L'ordre cistercien est donc fondamentalement polycentrique et le restera (FRIEDLANDER, 1988).

**[60]** Les Cisterciens ont introduit une innovation organisationnelle majeure. Chaque monastère est d'abord lié à l'abbaye qui l'a fondé (ou plus tard, à l'abbaye à laquelle elle a choisi de s'affilier; cela concerne des établissements religieux existants, indépendants ou affiliés primitivement à d'autres ordres). L'abbaye ainsi fondée est l'abbaye « fille » de la première qui est désignée comme sa « mère ». Par contraste avec le système des succursales en vigueur au sein de l'ordre clunisien, les Cisterciens inventent ainsi les « filiales » et une forme d'articulation très innovante pour relier les abbayes : la « filiation ». Ainsi, le premier monastère cistercien, l'abbaye de Cîteaux, qui se présente initialement comme le « nouveau monastère » donne-t-il rapidement naissance à quatre nouveaux monastères : La Ferté-sur-Grosne en 1113, Pontigny en 1114, Clairvaux et Morimond en 1115. Chacune des quatre filles de Cîteaux donnera elle-même naissance à une série de

nouvelles filles, appartenant ainsi à l'une des quatre « lignes » structurantes de l'ordre cistercien, à l'origine d'une structure fédérale tentaculaire (PACAUT, 1993 : 150). On dénombre ainsi plus de 700 monastères (GIMPEL, 1975 :10).

**[61]** La gouvernance des monastères de l'ordre cistercien est très originale puisque la *Charte de Charité* organise un système de visite annuelle où l'abbé de l'abbaye mère se rend dans l'abbaye fille, pour s'assurer qu'elle fonctionne bien et qu'elle ne dévie pas de l'esprit commun (de charité) qui doit assurer la cohésion et « l'unanimité » de l'ensemble des monastères (comp. WIRTZ, 2019). Le dispositif de contrôle est particulièrement original (PRESSOUYRE, 1990 : 52) puisque, s'agissant de l'abbaye mère initiale, à savoir Cîteaux, les visites sont réciproquement assurées par les abbés de ses premières filles. Ainsi, chaque monastère se trouve-t-il placé sous une forme de contrôle souple assuré par une autre entité de l'ordre, dans un esprit qui emprunte plus aux relations de respect et de sollicitude familiale qu'à un schéma strictement disciplinaire (ARNOUX, 2023 :132; LAWRENCE, 2018 : 223). Le système de gouvernance cistercien est parachevé par le « chapitre général » qui réunit chaque année tous les abbés de tous les monastères de l'ordre, pour délibérer sur des sujets d'intérêt commun et manifester l'unité de la grande famille cistercienne.

**[62]** On peut noter que la structure de l'ordre cistercien est susceptible de se complexifier aussi à l'intérieur d'un même monastère (LAWRENCE, 2018 : 213). Pour des raisons pratiques, nous avons vu qu'une partie des moines, notamment des convers, vivent dans les « granges » satellites dont ils assurent le fonctionnement (PRESSOUYRE, 1990 : 55). Les moines résidant ainsi à l'extérieur du complexe monastique principal (constitué du cloître, de l'abbatiale, des dortoirs et réfectoires) sont amenés à s'autogérer pour les sujets qui les concernent, dans le cadre des directives données, de façon discontinue par l'abbé et le chapitre du monastère. La gouvernance de chaque « grange » tend à répliquer l'organisation qui se déploie au niveau du monastère et au niveau de l'ordre. Chaque établissement qui n'est pas physiquement et directement rattaché au monastère est ainsi gouverné par un délégué de l'abbé qui doit délibérer avec les autres moines avec lesquels il vit et travaille. Se dessine ainsi une structure fractale sophistiquée à trois niveaux qui réplique à chaque niveau le même schéma de gouvernance (chapitre du monastère, chapitre général de l'ordre et réunion délibérative des membres des granges). Il ne nous est pas possible dans le cadre de cette étude générale d'approfondir ce point.

**[63]** Cette structuration est riche d'enseignement car elle donne à voir une organisation qui résout une énigme : comment se développer tout en restant petit ? (comp. ARNOUX, 2023 : 138). La structure réticulaire encadrée permet en pratique le maintien de communautés de taille suffisamment réduite pour appliquer une gouvernance fondée tendanciellement sur la démocratie directe et le contrôle périodique. Cette organisation donne ainsi naissance à des structures détachées en dessous, au-dessus ou à côté de la

structure originelle, selon une dynamique de développement qui n'est pas sans rappeler des modèles biologiques (division et réplique cellulaire ou essaimage, par exemple). La scissiparité, combinée à un dispositif de coordination des composantes relativement autonomes, est une façon très subtile de conjurer le péril d'une croissance de la structure initiale susceptible d'aboutir à des dysfonctionnements. On doit particulièrement redouter que la croissance s'auto-entretienne et débouche nécessairement sur un fonctionnement hiérarchique, sur une division entre plusieurs catégories de membres (au-delà de la distinction moines profès / frères convers), sur une accumulation des réserves à allouer, sur une impossibilité de faire participer tous les membres à des organes délibératifs et donc, finalement, sur des formes d'aliénation qui sont directement contraires à l'esprit de charité et de fraternité initial.

**[64]** Les monastères cisterciens du XII<sup>e</sup> siècle donnent l'exemple d'une prodigieuse structure réticulaire à trois niveaux qui a permis à l'ordre de s'implanter en quelques années dans toute l'Europe, du Portugal aux Pays Baltes, et même du Levant aux confins de la Scandinavie, sans abandonner l'idéal de petites communautés autosuffisantes et décentralisées. Les monastères cisterciens constituent ainsi, malgré des moyens de communication assez rudimentaires de l'époque, une organisation cohérente se déployant sur un vaste territoire, en se jouant des frontières politiques, linguistiques et culturelles (LAWRENCE, 2018 : 224). Par contraste avec une dynamique impériale caractérisée par l'absorption ininterrompue de territoires périphériques par le foyer initial, le développement de l'ordre cistercien est conçu comme une galaxie de petits mondes autonomes et connectés, laissant dans les interstices des liaisons du réseau d'immenses espaces libres que l'on peut notamment laisser à la nature. Le modèle cistercien peut ainsi inspirer d'autres projets de développement de communautés humaines libérées d'une dynamique de croissance prédatrice et aliénante.

**[65]** Certes, nous avons vu que dans la réalité, le modèle cistercien n'a pas complètement échappé à une dynamique de croissance et d'accumulation, surtout à partir de la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle, mais il a donné l'occasion de formaliser (notamment dans la Charte de Charité) un cadre de développement préfigurant les modèles « fédéralistes » (GUERIN, 1987 : 90) et qui est compatible avec une croissance localement contenue.

## 2.2. LA MATRICE DES EXPÉRIENCES COMMUNAUTAIRES UTOPIQUES

**[66]** L'expérience des monastères cisterciens n'alimente pas simplement l'imaginaire de ceux qui appellent de leurs vœux un autre monde que celui de la croissance. Elle inspire aussi, hier et aujourd'hui, d'autres expérimentations communautaires à petite échelle qui s'inscrivent dans la tradition utopique (2.2.1), et rappelle que ces expériences dépendent de conditions juridiques particulières (2.2.2).

## 2.2.1. LA RICHE POSTÉRITÉ DES MONASTÈRES CISTERCIENS DANS L'INVENTION DE MODÈLES ALTERNATIFS EXPÉRIMENTAUX

[67] Les propositions en faveur de la « décroissance » peuvent prendre deux formes très différentes. Certains considèrent que la croissance et les problèmes qu'elle génère font système et qu'il faut donc s'attaquer au système tout entier. L'expérience cistercienne peut inspirer une autre approche, fondamentalement plus modeste, mais peut-être plus réaliste. Il s'agit de renoncer – au moins provisoirement – à « tout changer », pour réussir à changer vraiment les choses, en partant d'une expérimentation à petite échelle. Cela correspond au troisième modèle de transformation du capitalisme théorisé par E. Olin Wright (2017), fondé sur des mutations interstitielles où se développent des propositions de contre-modèles de société (à côté des approches révolutionnaires et symbiotiques).

[68] Cette approche est typiquement la voie privilégiée par la tradition utopiste qui revendique parfois explicitement sa filiation avec les monastères médiévaux (MCCORD, 1989; PRESSOUYRE, 1990 : 20). Ainsi, parmi les expériences les plus connues portées par les socialistes « utopiques » du XIX<sup>e</sup> siècle, peut-on mentionner les « phalanstères » de Charles Fourier ou les « famili-stères » de Jean-Baptiste Gaudin. Ces expressions ont été volontairement forgées par leurs auteurs comme des échos aux monastères en contractant ce dernier terme avec ceux de phalange et de famille. Parfois, les expérimentations utopiques prennent place sur les lieux mêmes où les monastères cisterciens s'étaient implantés, comme la tentative de Zoé Gatti de Gamond de fonder à Cîteaux un phalanstère fouriériste en 1841. Au lieu idéal judéo-chrétien (le monastère comme « paradis sur terre », « nouvelle Jérusalem » ou « préfiguration du Royaume » – (MUSSO, 2017 : 147)), succède un autre lieu idéal : l'utopie des philosophies progressistes (JEAN, 1994). Parmi les autres expériences de type utopiste que l'on peut voir naître dans l'histoire, on peut aussi mentionner notamment les réductions jésuites au Paraguay, la fondation en 1825 de la communauté de « New Harmony » aux États-Unis d'Amérique dans l'esprit du projet de village de 2 200 personnes vivant en autarcie défendu en 1817 par Robert Owen, ou encore les kibboutzim créés par des petites communautés juives sur le territoire de la Palestine ottomane à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle sur le modèle de villages agricoles pratiquant une économie collectiviste, comme les kolkhozes. Plus récemment, on a vu se développer, notamment aux États-Unis d'Amérique, des communautés « intentionnelles » (LALLEMENT, 2019) ou « vocationnelles » inspirées notamment par les idéaux libertaires, écologistes ou encore plus spécifiques (par exemple, les sanctuaires « antispécistes » ou vegan). Plus généralement, on peut identifier parmi les nombreuses expériences relevant de « l'innovation sociale », des tentatives pour organiser une vie communautaire ou partiellement communautaire, dans le cadre des « éco-villages », des coopératives d'habitation, des « écoquartiers » ou des villes nouvelles exemplaires comme Auroville en Inde. Il ne faut pas occulter le fait que les monastères contemporains, et parmi eux les monastères trappistes ou cisterciens de la commune observance, peuvent se présenter

comme des manifestations d'une vocation utopique, en l'occurrence à l'intérieur de l'Église catholique, même si les ambitions varient selon les sensibilités des mouvements religieux (HERVIEU-LÉGER, 2017 : 616). En écho aux positions assez radicales soutenues par le pape François qui culminent dans l'encyclique *Laudato si'* (2015), plusieurs monastères soulignent qu'ils représentent des expériences avancées d'« écologie intégrale » (DE KANNIV & YOU, 2019; REVOL, 2021) ou d'économie alternative à un système dérégulé, déshumanisant et irrespectueux de la création (PONS, 2018).

**[69]** Le point commun de toutes ces expériences, plus ou moins couronnées de succès, c'est qu'elles reposent sur l'idée que la petite échelle est une condition du succès d'un projet de transformation socio-économique. Dans certains cas, les promoteurs de ces expériences utopiques considèrent que la communauté doit être isolée du reste de la société pour ne pas subir ses influences pernicieuses, ce qui passe volontiers par un projet d'économie autarcique. Ces préoccupations font évidemment écho au modèle cistercien initial que nous avons présenté.

**[70]** La notion de vie communautaire est une autre caractéristique complémentaire de ces expériences utopiques. Elle marque l'originalité de ces projets. Les personnes qui se rassemblent dans ces projets entendent donner la priorité à une forme de vie sociale qui est atypique par rapport à d'autres groupes d'appartenance plus courants, comme la nation, le groupe ethnique ou la famille. Au sens des expériences de vie communautaire, la communauté désigne un groupe de personnes de taille relativement petite (généralement suffisamment petite pour que les membres se connaissent et interagissent directement entre eux) et relativement stable, pour qu'ils puissent poursuivre un projet ensemble. L'expérience communautaire se distingue à la fois des initiatives individuelles et des projets « collectifs » qui se traduisent par des politiques publiques. Une expérience avancée de vie communautaire se situe ainsi à un niveau intermédiaire qui est vu par leurs promoteurs comme particulièrement fécond. L'idée est que l'on puisse bien faire à plusieurs ce qu'on ne pourrait pas faire seul ou pas faire tous ensemble. Là encore, on constate que les exigences et caractéristiques des expériences communautaires ont été annoncées par les monastères cisterciens, qui offrent un réservoir de solutions pratiques consignées notamment dans les textes normatifs de l'ordre.

### 2.2.2. LES CONDITIONS NORMATIVES D'UNE VIE COMMUNAUTAIRE DÉCROISSANTISTE

**[71]** L'expérience des monastères cisterciens enseigne que les expériences avancées de vie communautaire nécessitent un cadre normatif adéquat. Le cadre juridique des expérimentations utopiques à petite échelle comporte à la fois un volet externe et un volet interne.

[72] La petite communauté qui se constitue pour poursuivre un objectif spécifique – qui est spirituel dans le cas des moines, mais qui à l'époque moderne peut consister dans une ambition de transformation sociale, de recherche de cohérence éthique ou de réalisation d'une bifurcation écologique détachée de tout ancrage confessionnel – entend logiquement se placer sous une règle plus exigeante, sous le rapport qui l'intéresse, que la règle ordinaire. Or, les expériences de vie communautaire ne se déroulent pas dans un espace vierge sur le plan juridico-politique, c'est-à-dire littéralement en utopie. Les monastères, les phalanstères, les kibboutzim et, aujourd'hui, les communautés intentionnelles qui souhaitent expérimenter une forme de vie « décroissantiste » en accord avec leurs convictions et leur volonté de démontrer qu'un tel mode de vie est possible, ne peuvent pas faire autrement que s'implanter sur un territoire réel, qui n'est pas une « zone de non-droit ». Tout au plus peut-on observer que les « nouveaux mondes », en particulier les États-Unis d'Amérique et l'Amérique du Sud, apparaissent, aujourd'hui comme hier, comme des terrains particulièrement favorables et accueillants pour lancer ce genre d'expérimentations. Il apparaît ainsi que le pluralisme normatif est une condition décisive (LEKAI, 1997 : 65). Il faut que l'État (ou la structure politique pré-étatique qui organise la vie collective sur un territoire) accepte qu'un groupe de personnes décide de vivre selon une règle qui n'est pas la loi de l'État ou du proto-État. On doit même considérer qu'il s'agit d'un pluralisme normatif fort, dans la mesure où il ne s'agit pas simplement d'instituer des règles spéciales, dans les interstices de la règle de droit commun, mais de proposer une règle de vie étendue posée comme une alternative radicale à la façon de vivre ordinaire, avec laquelle les membres de la communauté entendent rompre. Dans le cas des monastères cisterciens, cette condition a été remplie du fait de la conjonction de plusieurs éléments. Tout d'abord, à l'époque de la fondation de l'ordre cistercien, les pouvoirs civils sont encore relativement faibles (LEROUX-DHUY, 1998 : 17), par rapport à l'ordre romain qui s'était effondré quelques siècles plus tôt et à l'ordre royal qui s'imposera surtout plus tard. Le système féodal est marqué par une multitude de prétentions seigneuriales et ecclésiastiques qui ne sont pas encore durablement stabilisées. Les moines cisterciens ont ainsi pu exploiter ces situations pour obtenir de quelques familles nobles ou d'évêques ainsi que des papes, un appui pour fonder les monastères. Ils ont ensuite dû se montrer vigilants pour préserver leur autonomie face aux puissances ecclésiastiques et temporelles (PRESSOUYRE, 1989 : 18), notamment en défendant jalousement les exemptions dont ils pouvaient bénéficier en ne relevant pas de la juridiction des évêques et en étant exemptés de dîme (MAHN, 1982; AUBRUN, 1994). Dans la perspective plus contemporaine de la fondation de communautés inspirées par un idéal « décroissantiste », il est important d'avoir en tête cette condition de tolérance d'un mode de vie dérogoire. En pratique, de multiples réglementations protectrices dans la société en général (droit du travail, droit de la protection sociale, droit de la santé publique, etc.) peuvent s'avérer inadaptées dans un contexte d'expérimentation de vie communautaire alternative. Les difficultés de l'articulation entre la loi commune et la règle de la communauté continuent d'ailleurs à se poser pour les communautés religieuses traditionnelles

(COUARD, 2009). La réflexion sur les conditions d'un pluralisme normatif facilitant des expériences de vie communautaire dans une perspective « décroissantiste » mériterait certainement d'être approfondie.

**[73]** L'expérience des monastères cisterciens montre que la réussite de leur modèle de croissance contenue (d'ailleurs imparfaite, comme on l'a vu) est tributaire du cadre normatif élaboré et exigeant. La règle cistercienne apparaissait comme le corpus normatif le plus développé et le plus largement appliqué en Europe à cette époque (ARNOUX, 2023 : 133). C'est un second enseignement que l'on pourrait tirer de l'exemple des monastères cisterciens. Même s'il ne faut pas sous-estimer les vicissitudes de l'ordre et son renouvellement, notamment sous l'influence de l'abbé de Rancé, les Cisterciens sont parvenus à maintenir leur modèle pendant plus de 900 ans. En outre, on peut remarquer que le taux de défection des moines cisterciens est plus limité que celui que connaissent de nombreuses communautés intentionnelles contemporaines (LALLEMENT, 2019). On peut formuler l'hypothèse que certaines communautés d'inspiration « décroissantiste » sont pénalisées par une règle interne insuffisamment élaborée. Cela peut s'expliquer par le fait que les communautés « décroissantistes » sont assez souvent influencées par des idées anarchisantes, de sorte que les règles et les contraintes ont tendance à être écartées au profit d'une organisation collective supposée être plus spontanée. Il s'agit certainement d'une vision erronée des modèles inspirés par la pensée anarchiste (pour une analyse approfondie, voir A.-S. Chambost, 2004). Quoi qu'il en soit, il serait peut-être intéressant de se demander si la règle cistercienne ne pourrait pas inspirer avantageusement des modèles de vie communautaire « décroissantistes » contemporains, même si idéologiquement ces dernières initiatives se situent à bien des égards aux antipodes du projet porté par les Cisterciens. On peut par exemple penser au processus de mise à l'épreuve et d'intégration progressive des postulants/novices dans les monastères qui contraste avec la sélection plus simple dans les communautés intentionnelles contemporaines. L'étude de l'expérience cistercienne peut contribuer à répondre à la question posée par des sociologues comme M. Lallement (2019 : 11) : « comment [est-il] possible de bâtir et de faire durer des petites sociétés si étrangères dans leur esprit comme dans leurs pratiques à la grande société qui les environne ? ».

## BIBLIOGRAPHIE

Anselme D. (1949), « Les emplacements des monastères cisterciens », *Revue d'histoire ecclésiastique*.

Arnoux, Mathieu (2023), *Un monde sans ressources. Besoins et sociétés en Europe (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)*, Pref. Gaël Giraud, Paris, Albin Michel.

Auberger, Jean-Baptiste (1992), « Esthétique et spiritualité cistercienne », dans L. Pressouyre et Terry N. Kinder (dir.), *Saint Bernard & Le monde*

*cistercien*, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, p. 121-135.

Aubert, Marcel et de Maillé, Aliette. (1943), *L'Architecture cistercienne en France*, 2 vol., Paris, Bibliothèque de l'École des chartes.

Aubrun, Michel (1994), « Les Cisterciens de Noirlac en Berry et la dîme (1178-1307) », dans *Mélanges Marcel Pacaut*, vol. 1, Lyon, PU de Lyon, pp. 209-216.

Benoît, Paul (2019), *L'industrie cistercienne (XII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Somogy Éditions d'Art.

Benoît, Paul et Berthier, Karine (1998), « L'innovation dans l'exploitation de l'énergie hydraulique d'après le cas des monastères de Bourgogne, Champagne et Franche-Comté », *Actes des congrès de la société d'archéologie médiévale*, 1998, vol. 6, n°1.

Berlioz, Jacques (dir.) (1994), *Moines et religieux au Moyen Âge*, Paris, Seuil.

Berman, Constance H. (2010), « Les Cisterciens et le tournant économique du XII<sup>e</sup> siècle », collectif, *Bernard de Clairvaux, Histoire, mentalité, spiritualité*, Paris, Les éditions du Cerf, p. 155.

Berthold Mahn, Jean (1945), *L'ordre cistercien et son gouvernement*, Paris, Éd. de Boccard, 1945.

Bertrand Gille (1978), *Histoire des techniques. Technique et civilisation. Technique et sciences*, Paris, Gallimard.

Blary, François (1989), *Le Domaine de Chaalis, XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle. Approche archéologique des établissements agricoles et industriels d'une abbaye cistercienne*, Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, Éditions C.T.H.S.

Blary, François (2020), « La question des clos symboliques et fortifiés des établissements cisterciens (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.) », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre*, Hors-série n°12.

Bouthinon-Dumas, Hugues (2021), « La métaphore familiale appliquée aux entreprises organisées en groupes de sociétés », *Revue française de gestion*, n°8, p. 77 et s.

Bouthinon-Dumas, Hugues (2024), « Les monastères cisterciens, prototypes d'une soutenabilité forte en Europe », Présentation au Congrès RIODD, Bruxelles, 26-28 septembre 2024.

- Bouyer, Louis (1955), *La Spiritualité de Cîteaux*, Paris, Flammarion.
- Bredero Hendrix, Adriaan, (1985), *Cluny et Cîteaux au douzième siècle. L'histoire d'une controverse*, Amsterdam, Holland University Press.
- Brunel, Henri (2009), *Petit livre de la sagesse des moines*, Paris, Éditions Points.
- Cali, François (1956), *La Plus Grande Aventure du monde, l'architecture mystique de Cîteaux*, Paris, Arthaud.
- Canneva-Tétu, Odile (avec Jean-Benoît Héron) (2019), *Comprendre les abbayes et les ordres monastiques*, Rennes, Éditions Ouest-France.
- Cavaretta, Fabrice et Lenoir, Eric (2024), *Prière de rendre votre écosystème moins absurde que vous l'avez trouvé. Réflexions sur notre (r)apport au vivant et au social*, Paris, Payot.
- Chambost, Anne-Sophie (2004), *Proudhon et la norme. Pensée juridique d'un anarchiste*, PU de Rennes.
- Charvatova Katefina (1987), « Le modèle économique cistercien et son application pratique en Bohême », *Cahiers de civilisation médiévale*, 1987, vol. 30; n°117. P. 65-70.
- Cocheril, Maur (1979), « Les Cisterciens », *Les Ordres religieux, la vie et l'art*, Paris, Flammarion.
- Collectif (2020), *Second manifeste convivialiste*, Paris, Actes Sud.
- Collectif, « Droit et décroissance : l'exploration des possibles juridiques », *Recueil Dalloz*, 2250-2257.
- Couard, Julien (2009), *L'entreprise congréganiste en droit des affaires*, Paris, Deffrénois.
- Davy, Marie-Madeleine. (1977), *Théologie et mystique de Guillaume de Saint-Thierry*, Paris, 1946; « L'École cistercienne », *Encyclopédie des mystiques*, t. I, Paris, Laffont, Paris, 1972; t. II, Paris, Seghers, 2<sup>e</sup> éd.
- Davy, Marie-Madeleine, Dimier Anselme et Deseille Placide (2017), v° « Cisterciens », *Encyclopedia Universalis*.
- De Kaniv, Nathalie et You François (2019), *L'écologie intégrale au cœur des monastères. Un art de vivre*. Paris, Éditions parole et silence.
- De Vogüé, Adalbert et Neufville Jean (1971), « La règle de saint Benoît », *Sources chrétiennes*, n°181-186, Rennes, Éditions du Cerf.

Delaisé, Eric (2020), *La Charte de charité, 1119-2019 : un document pour préserver l'unité entre les communautés*, Éditions du Cerf.

Desroche, Henri (1948), *Inspiration religieuse et structures temporelles*, Ivry-sur-Seine, Les éditions ouvrières.

Dimier, Anselme et Vallery-Radot, Jean, « Recueil de plans d'églises cisterciennes. Supplément. T. I. Introduction, bibliographie, tables. T. II Planches. (Commission d'histoire de l'Ordre de Cîteaux, VI) ». *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 54, n°153, 1968, pp. 336-338.

Duby, Georges (2002), *Qu'est-ce que la société féodale ?* Paris, Flammarion.

Duby, Georges. ([1976] 2010), *Saint Bernard et l'art cistercien*, Paris, Flammarion.

François (pape) (2015), *Ladato si'... (Loué sois-tu). Sur la sauvegarde de la maison commune*, Éditions Bayard-Mame-Cerf.

Friedlander, Colette, O.C.S.O., (1988), *Décentralisation et identité cistercienne (1946-1985). Quelle autonomie pour les communautés ?*, Rennes, Éditions du Cerf.

Fyot, Jean-François (2020), *Guillaume de Saint Thierry pour nous aujourd'hui : actualité des pères cisterciens*. Paris, L'Harmattan.

Georges, Jean (1994), *Voyages en utopie*, Paris, Gallimard.

Gimpel, Jean ([1975] 2002), *La révolution industrielle au Moyen Âge*, Paris, Seuil.

Greiner, Dominique, « Vie religieuse : un commentaire historique de la Règle de saint Benoît », *La Croix*, 21/02/2020.

Guérin, Daniel (1987), *L'anarchisme*, Paris, Gallimard.

Hervieu-Léger, Danielle (2017), *Le temps des moines. Clôture et hospitalité*, Paris, PUF.

Holtof Jean-François (1992), « Cîteaux, XII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle, continuité et actualité », dans L. Pressouyre et Terry N. Kinder (dir.), *Saint Bernard & Le monde cistercien*, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, p. 177-197.

Inauen Emil, Rost Katja, Osterloh Margit et Frey Bruno S. (2009), *Back to the Future. A Monastic Perspective on Corporate Governance*.

Inauen Emil, Rost Katja, Osterloh Margit et Frey Bruno S. (2010), « The Corporate Governance of Benedictine Abbeys : What can Stock Corporations Learn from Monasteries ? », *Journal of management History*, vol. 16, n°1, p. 90.

Jean, Georges (1994), *Voyages en utopie*, Paris, Gallimard.

Joanne, Pascal (2003), « L'espace sensible du monastère cistercien aux origines : essai de caractérisation des ambiances architecturales », Nante, École polytechnique de l'Université de Nantes.

Jonveaux, Isabelle (2011), *L'économie des monastères : le royaume de Dieu au défi de l'économie*, Paris, Bayard.

Jonveaux, Isabelle, « L'organisation monastique, une entreprise comme une autre ? », 2018, *Revue du droit des religions*, N°5.

King, David A. (2001), *The Ciphers of the Monks: a Forgotten Number-notation of the Middle Ages*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag.

Lauwers, Michel (éd.) (2014), *Monastères et espace social. Genèse et transformation d'un système de lieux dans l'Occident médiéval*, Turnhout, Brepols.

Lauwers, Michel (2021), *Labeur production et économie monastique dans l'Occident médiéval : la Règle de saint Benoît aux Cisterciens*, coll. « Études médiévales de Nice » Turnhout, Brepols.

Lawrence, C.H. (2018), *Le monachisme médiéval. Formes de vie religieuse en Europe au Moyen Âge*, Paris, Les belles lettres.

Le Bras, Gabriel (1979), *Les ordres religieux : la vie et l'art, t-1 : Monastères et communautés. Les Bénédictins, Les Cisterciens. Les Chartreux. Les Ordres militaires*, Paris, Flammarion.

Le Goff, Jacques (1964), *La civilisation de l'Occident médiéval*, Paris, Arthaud.

Le Goff, Jacques (1972), « Le christianisme médiéval en Occident, du concile de Nicé (325) à la Réforme (début du XVI<sup>e</sup> siècle) », dans H.-C. Puech (dir.), *Histoire des religions*, Paris, Gallimard, p. 766.

Leclercq, Jean. (1966), *Saint Bernard et l'esprit cistercien*, coll. Maîtres spirituels, Paris, Seuil.

Léger, Danielle et Hervieu, Bertrand (1979), *Le retour à la nature « Au fond de la forêt... l'État*, Paris, Seuil.

Lekaï, Louis (1957), *Les Moines blancs, histoire de l'ordre de Cîteaux*, Paris, Seuil.

Lekaï, Louis (1997), *The Cistercians, Ideals and Reality*, Kent, Kent State University Press, 1997.

Leroux-Dhuys, Jean-François et Gaud, Henri (1998), *Les abbayes cisterciennes en France et en Europe*, Paris, Éditions Place des victoires.

Linden, Franz-Karl et al. (1999), *Abbayes cisterciennes en Europe : voyage vers les plus beaux lieux de la culture monastique*, Turnhout, Brepols

Lobrichon, Guy (2007), *Les moines d'Occident. L'éternité de l'Europe*, Paris, Gallimard.

Maalouf, Amin (2009), *Le dérèglement du monde*, Paris, Grasset.

Manning, Eugène et Cocheril, Maur (1979), *Dictionnaire des monastères cisterciens 1 et 2*, Rochefort, Abbaye Notre-Dame de St-Rémy,

McCord, W. (1989), *Voyages to Utopia. From Monastery to Commune. The Search for the Perfect Society in Modern Times*, New York, W. W. Norton & Company.

Miquel, Pierre (1979), *La vie monastique selon saint Benoît*, Paris, Beauchesne.

Mumford, Lewis (1964), *La cité à travers l'histoire*, Paris, Agone, 2011.

Musso, Pierre (2017), *La religion industrielle/ Monastère, manufacture, usine. Une généalogie de l'entreprise*, Paris, Fayard.

Pacaut, Marcel (1993), *Les ordres monastiques et religieux au Moyen Âge*, Paris, Nathan.

Pacaut, Marcel (1993), *Les moines blancs. Histoire de l'Ordre de Cîteaux*, Paris, Fayard.

Pacaut, Marcel (1985), « Cîteaux : recherche banale, expérience originale », *Cahiers d'histoire XIX*, Lyon, 1974, p. 109-120, dans *Doctrines politiques et structures ecclésiastiques dans l'Occident médiéval*, Londres, Variorum Reprints, London.

Pavie, Xavier (2010), *La méditation philosophique : une initiation aux exercices spirituels*, Paris, Eyrolles.

Perier, Clémentine (2022), *À l'école des moines, réinventer l'économie*, préf . Cécile Renouard, Atlante.

Pons, Benoît-Joseph (2018), *L'économie monastique, une économie alternative pour notre temps*, Valence, Peuple libre.

Pressoure Léon (dir.) (1994), *L'espace cistercien*, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1994.

Pressoure Léon. (1990), *Le rêve cistercien*, Paris, Gallimard.

Pressouyre Léon (1989), « Introduction », in L. Pressouyre et Terryl N. Kinder (dir.), *Saint Bernard & Le monde cistercien*, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, p. 121-135.

Rabhi Pierre (2010), *Vers la sobriété heureuse*, Paris, Acte Sud.

Revol Fabiren (dir.) (2021), *Exprimer la fraternité cosmique et spirituelle. Vivre la communauté avec toutes les créatures dans la perspective de l'écologie intégrale*, Rennes, Éditions du Cerf.

Roux Julie (1999), *Les Cisterciens*, Toulouse, MSM éditions.

Séguy Jean (1971), « Les sociétés imaginées : monachisme et utopie », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, pp. 328-354.

Séguy Jean. (1971), « Les sociétés imaginées : monachisme et utopie », *Annales* 26, n°2, p. 328-354.

Stauner Valérie (2001), « Cadre normatif et réalité des sites cisterciens : la notion de salubrité dans les abbayes du Midi de la France », *Siècles*, p. 14.

Thomas R. (1985), *Mystiques cisterciens*, O.E.I.L.Francois-Xavier de Guibert

Tobin Stephan (1995), *Les Cisterciens : moines et monastères d'Europe*, Rennes, Éditions du Cerf.

Vauchez A. ([1994] 1997), *La Spiritualité du Moyen Âge occidental : VIII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle*, P.U.F., Paris, 1975, rééd. augm. Paris, Seuil.

Vauchez André et Caby Cécile (2003), *L'histoire des moines, chanoines et religieux au Moyen Âge*. Guide de recherche et documents, Turnhout, Brepols, 2003.

Vauchez Antoine (1992), « Le monachisme avant saint Bernard », dans L. Pressouyre et Terryl N. Kinder (dir.), *Saint Bernard & Le monde cistercien*, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, p. 27-41.

Vernet Placide (1998), « La vie de la communauté cistercienne », dans D'Eberbach Conrad (1998), *Le Grand Exorde de Cîteaux. Récit des débuts de l'ordre cistercien*, édition commentée, Turnhout, Brepols, p. 411.

Von Fürstenberg Alice (2020), *The Cistercian Ambition and its Inspiration for Companies in the 21<sup>st</sup> Century*, Master thesis, ESCP Europe.

Wirtz Peter (2019), « Are Corporate Governance Theories Relevant to the History and Long-Term Survival of Catholic Orders ? », Academy of Management Annual Meeting 2019, Aug 2019, Boston, États-Unis. hal-02277837.